

FICHE
TECHNIQUE

OXYBEE®

APICULTURE

FÉVRIER 2021

OXYBEE®



OXYBEE®

En France, plusieurs médicaments sont homologués pour gérer la varroose chez l'abeille domestique. En 2020, il en existe 12 avec Autorisations de Mise sur le Marché (AMM). Parmi ces médicaments, OXYBEE® est une spécialité à base d'acide oxalique utilisable en apiculture biologique.

Informations de base du médicament

- Numéro d'Autorisation de Mise sur le Marché européen : EU/2/17/216/001-002;
- Titulaire de l'AMM : Dany Bienenwohl GmbH;
- Il est conditionné sous forme de boîte contenant un flacon en PEHD (375 g) et un sachet (125 g), procurant 444 ml de dispersion pour colonie d'abeilles après mélange ou d'une boîte contenant un flacon en PEHD (750 g) et deux sachets (contenant chacun 125 g), procurant 888 ml de dispersion pour colonie d'abeilles après mélange;
- L'ordonnance vétérinaire n'est pas obligatoire pour ce médicament;
- Ce médicament est utilisable en apiculture biologique.



Photo 1 - Flacon +
sachet(s) OXYBEE®.



Informations de base du médicament

Quand utiliser ce médicament

Posologie

Ce qu'il ne faut pas faire

Notions clefs / Bibliographie

Quand utiliser ce médicament

À la fin de l'été, juste après la dernière miellée (fin juillet/mi-août), le traitement principal doit avoir lieu. Il est fortement recommandé de traiter avant le 15 septembre (même si la pression parasitaire est faible) pour s'assurer le meilleur développement des futures abeilles d'hiver. La température extérieure au cours du traitement par Oxybee doit être au moins de 3°C.

Pour les apiculteurs souhaitant laisser les hausses pour les miellées tardives, il est fortement conseillé d'effectuer un premier traitement rapide (voir MAQS®) en tout début d'été (en juin entre deux miellées) afin de calmer la pression et pouvoir placer un second traitement comme OXYBEE® entre mi-septembre et début-octobre.

Posologie

Oxybee est une solution à appliquer dans la ruche par dégouttement dans les intercadres occupés par les abeilles. Une dose maximale de 5-6 ml de la dispersion doit être administrée une seule fois par espace intercadre. La quantité totale de produit administré à une colonie ne doit pas dépasser 54 ml. Par conséquent, si nécessaire, la dose par espace intercadre doit être réduite afin de ne pas dépasser la quantité totale maximale administrée par colonie.

Le produit doit être administré, en utilisant un dispositif de mesure approprié muni de graduations appropriées (par exemple, pipette automatique, seringue jetable), sur les abeilles occupant les espaces intercadres. La solution pour ruches doit être versée lentement sur les abeilles occupant les espaces intercadres. Le dosage doit être effectué avec précaution et tout surdosage doit être évité.

Oxybee doit être utilisé une seule fois par génération d'abeilles, en l'absence de couvain et sur cadres verticaux accessibles par le haut.



Ce qu'il ne faut pas faire

- Traiter en présence de hausse, au cours d'une miellée ;
- Manipuler la solution sans gants étanches (type Nitrile) ;
- Surdosier la solution ;
- Appliquer dans des colonies avec présence de couvain.

NOTIONS CLEFS

Du fait de son homologation récente, peu de références techniques sur son efficacité existent.

Bibliographie

www.ircp.anmv.anses.fr



FICHE
TECHNIQUE

VARROMED®
APICULTURE

FÉVRIER 2021

VARROMED®



VARROMED®

En France, plusieurs médicaments sont homologués pour gérer la varroose chez l'abeille domestique. En 2020 il existe 12 Autorisations de Mise sur le Marché (AMM). Parmi ces médicaments VARROMED® est une spécialité à base d'acide oxalique et d'acide formique utilisable en apiculture biologique.

Informations de base du médicament

- Numéro d'Autorisation de Mise sur le Marché européen : EU/2/16/203;
- Médicament produit par le laboratoire BeeVital GmbH;
- Il est conditionné sous forme de bidon de sirop contenant les substances actives. Un bidon fait 555 ml;
- Un bidon contient 5 mg par ml d'acide formique et 44mg d'acide oxalique par ml;
- L'ordonnance vétérinaire n'est pas obligatoire pour ce médicament;
- Ce médicament est utilisable en apiculture biologique.



Photo 1 - Bidon de Varromed®



[Informations de base du médicament](#)

[Quand utiliser ce médicament](#)

[Posologie](#)

[Améliorer l'efficacité du traitement](#)

[Ce qu'il ne faut pas faire](#)

[Notions clefs / Lexique / Bibliographie](#)

Quand utiliser ce médicament

Il existe plusieurs périodes dans l'année pour appliquer ce médicament. Le nombre de passages successifs va dépendre de la période, de l'objectif de l'apiculteur et de l'infestation varroa.

Application au printemps:

Cette intervention peut rentrer dans un **itinéraire technique*** annualisé de la gestion de la varroose. Elle a pour objectif de baisser le nombre de varroas pour endiguer la dynamique de population future (voir fiche sur la dynamique de population).

Cette intervention est recommandée lorsque les comptages réalisés en février/mars (lors de la visite de printemps) peuvent laisser paraître une infestation trop importante (voir fiche sur les comptages).

Application en saison entre deux miellées:

Cette intervention permet d'impacter la croissance de la population de l'acarien. Particulièrement adaptée pour baisser la pression avant le traitement principal de fin de saison et garantir ainsi une gestion optimale. Cette intervention peut être déclenchée si le taux d'infestation estimé avec des comptages dépasse les seuils recommandés.

Application principale d'été (juillet-août), après la dernière récolte:

Cette intervention se fera la quasi-totalité du temps en plusieurs passages (entre 3 et 5 passages en moyenne). Afin de savoir quand arrêter de traiter il faut, après chaque passage, faire des comptages. S'il y a encore beaucoup de varroas (plus de 2-3 par jour) il faut mettre en place un nouveau passage (6 jours d'intervalle).

Application complémentaire hivernale:

Cette intervention peut compléter d'autres actions pour lutter contre varroa appliquées dans l'année, elle ne peut pas se suffire à elle-même. Soit elle est intégrée dans un itinéraire technique décidé à l'avance soit elle est déclenchée par des comptages varroas dépassant les seuils. Un seul passage en hiver.

Posologie

Le bidon est prêt à l'emploi. Agiter avant de traiter et potentiellement le maintenir à une température tiède pour le traitement (surtout en hiver et au printemps).

Verser 5ml sur chaque entre-cadre peuplé d'abeille. En fonction de la force des colonies cela implique entre 25 et 45 ml par ruche.

6 jours d'intervalle entre chaque passage.

Pour ce médicament il est fortement conseillé de faire un comptage varroa après chaque passage pour savoir s'il faut répéter ou non le traitement (sauf en hiver).

Cette posologie est applicable à la plupart des formats de ruches à cadres (car on traite en fonction de la force de la colonie).



Photo 2 - Traitement avec VARROMED®

© Céline Gobin (Youtube)

Améliorer l'efficacité du traitement

- Effectuer des comptages une semaine après chaque passage pour estimer s'il reste encore des varroas dans la colonie (en fonction de votre objectif de traitement);
- Pour le printemps (voire entre deux miellées) il est intéressant de faire au moins deux-trois passages à la suite couvrant ainsi un cycle de couvain entier, optimisant l'efficacité des traitements.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Traiter avec les hausses pleines sur la ruche;
- Traiter en dessous de 15°C (perturbation de la colonie).

LEXIQUE

NOTIONS CLEFS

VARROMED® est un médicament récent qui présente une adaptabilité aux différentes situations et périodes de la saison apicole. Un passage de ce médicament n'est pas suffisant de manière isolée. Utiliser ce médicament dans un itinéraire de gestion varroa dans lequel on intervient plusieurs fois dans l'année est intéressant. Ce type d'itinéraire est fortement conseillé. Ce médicament nécessite obligatoirement un suivi des populations de varroas, cela doit faire partie du protocole de traitement.

Du fait de son homologation récente peu de références techniques sur son efficacité existent.

Itinéraire technique :

Ensemble des actions prévues et potentielles sur la totalité d'une saison afin de gérer les problèmes sanitaires.



Bibliographie

- www ircp.anmv.anses.fr



FICHE
TECHNIQUE

POLYVAR
YELLOW®

APICULTURE

FÉVRIER 2021

POLYVAR YELLOW®

[Informations de base du médicament](#)

[Quand utiliser ce médicament](#)

[Posologie](#)

[Ce qu'il ne faut pas faire](#)

[Notions clefs / Bibliographie](#)



POLYVAR YELLOW®

En France, plusieurs médicaments sont homologués pour gérer la varroose chez l'abeille domestique. En 2020, il en existe 12 avec Autorisations de Mise sur le Marché (AMM). Parmi ces médicaments, POLYVAR YELLOW® est une spécialité à base de fluméthrine.

Informations de base du médicament

- Numéro d'Autorisation de Mise sur le Marché européen : FR/V/7026021 6/2017;
- Médicament produit par le laboratoire BAYER HEALTHCARE;
- Il est conditionné sous forme de boîte de 1 sachet de 10 lanières;
- Un bidon contient 275 mg de fluméthrine;
- L'ordonnance vétérinaire n'est pas obligatoire pour ce médicament;
- Ce médicament n'est pas utilisable en apiculture biologique.



Photo 1 - Lanière de POLYVAR YELLOW®



Quand utiliser ce médicament

À la fin de l'été, juste après la dernière miellée (fin juillet/mi-août), le traitement principal doit avoir lieu. Il est fortement recommandé de traiter avant le 15 septembre (même si la pression parasitaire est faible) pour s'assurer le meilleur développement des futures abeilles d'hiver.

Pour les apiculteurs souhaitant laisser les hausses pour les miellées tardives, il est fortement conseillé d'effectuer un premier traitement rapide (voir MAQS®) en tout début d'été (en juin entre deux miellées) afin de calmer la pression et pouvoir placer un second traitement comme Polyvar Yellow® entre mi-septembre et début-octobre.

Posologie

Les lanières doivent être installées à l'entrée de la ruche de telle manière que les abeilles soient obligées d'entrer et de quitter la ruche uniquement à travers les trous des lanières. Les trous des lanières ne doivent pas être recouverts de manière à assurer le contact des abeilles avec les lanières et pour assurer une ventilation de la ruche.

Pour les ruches avec une entrée large, deux lanières peuvent être fixées en ligne (Boczonadi, Dadant, Deutsch normal, Langstroth, Simplex, Spaar-Kast et Zander).

Les lanières doivent être installées pendant au moins 9 semaines jusqu'à la fin de l'activité de vol mais pas plus de 4 mois. En cas de chute continue des acariens à 9 semaines, le traitement doit être poursuivi.

Pour ce médicament il est fortement conseillé de faire un comptage varroa après 9 semaines de traitement afin de savoir si ce dernier doit être poursuivi.



Photo 2 - Traitement avec POLYVAR
YELLOW®

Ce qu'il ne faut pas faire

- Traiter en présence de hausse, au cours d'une miellée ;
- Manipuler les lanières sans gants étanches (type Nitrile) ;
- Réutiliser de vieilles lanières ;
- Jeter les lanières dans la nature. Votre structure sanitaire s'occupe de leur élimination.

NOTIONS CLEFS

Du fait de son homologation récente, peu de références techniques sur son efficacité existent. **Comme pour les autres spécialités, il est conseillé de vérifier que le traitement a été suffisant. Au besoin, il pourra être nécessaire d'envisager un traitement hivernal complémentaire.**

Bibliographie

- www ircp.anmv.anses.fr





BAYVAROL®

En France, plusieurs médicaments sont homologués pour gérer la varroose chez l'abeille domestique. En 2020, il en existe 12 avec Autorisations de Mise sur le Marché (AMM). Parmi ces médicaments, BAYVAROL® est une spécialité à base de fluméthrine.

Informations de base du médicament

- Numéro d'Autorisation de Mise sur le Marché européen : FR/V/9781866 7/2017;
- Médicament produit par le laboratoire BAYER HEALTHCARE;
- Il est conditionné sous forme de boîte de 5 sachets de 4 lanières pour ruche;
- Une lanière contient 3,6 mg de fluméthrine;
- L'ordonnance vétérinaire n'est pas obligatoire pour ce médicament;
- Ce médicament n'est pas utilisable en apiculture biologique.



Photo 1 - Boîte de lanières de BAYVAROL®



[Informations de base du médicament](#)

[Quand utiliser ce médicament](#)

[Posologie](#)

[Ce qu'il ne faut pas faire](#)

[Notions clefs / Bibliographie](#)

Quand utiliser ce médicament

À la fin de l'été, juste après la dernière miellée (fin juillet/mi-août), le traitement principal doit avoir lieu. Il est fortement recommandé de traiter avant le 15 septembre (même si la pression parasitaire est faible) pour s'assurer le meilleur développement des futures abeilles d'hiver.

Pour les apiculteurs souhaitant laisser les hausses pour les miellées tardives, il est fortement conseillé d'effectuer un premier traitement rapide (voir MAQS®) en tout début d'été (en juin entre deux miellées) afin de réduire la pression et pouvoir placer un second traitement comme BAYVAROL® entre mi-septembre et début-octobre.

Posologie

Les lanières doivent être installées verticalement, entre les cadres, à raison de quatre lanières par chambre à couvain mature.

Le traitement doit être mis en place sur une période minimale de 4 semaines et au maximum pendant 6 semaines puis les lanières doivent être retirées.

Les lanières ne doivent pas être laissées dans la ruche au-delà de la durée du traitement indiquée, car l'efficacité du principe actif pourrait diminuer et le risque de sélection de populations d'acariens résistants augmenter.

Comme avec tout antiparasitaire, des résistances peuvent se développer lors d'une utilisation inappropriée du médicament.

Afin de réduire le risque de sélection d'acariens résistants dans les populations d'abeilles traitées, il est recommandé d'alterner l'utilisation du produit avec des produits contenant des substances actives appartenant à d'autres classes chimiques que les pyréthrinoïdes.



Photo 2 - Traitement avec BAYVAROL®

Ce qu'il ne faut pas faire

- Traiter en présence de hausse, au cours d'une miellée ;
- Manipuler les lanières sans gants étanches (type Nitrile) ;
- Réutiliser de vieilles lanières ;
- Jeter les lanières dans la nature. Votre structure sanitaire s'occupe de leur élimination ;
- Utiliser les lanières pendant une durée supérieure à celle recommandée ;

NOTIONS CLEFS

Du fait de son homologation récente, peu de références techniques sur son efficacité existent. **Comme pour les autres spécialités, il est conseillé de vérifier que le traitement a été suffisant. Au besoin, il pourra être nécessaire d'envisager un traitement hivernal complémentaire.**

Bibliographie

- www ircp.anmv.anses.fr

